



**QUARTIER CHALETS-CONCORDE - ACQUISITION A LA SAS FRAFIN DE L'IMMEUBLE
SITUE 38 RUE ROQUELAINE**

11-503

DEVELOPPEMENT URBAIN ET DURABLE - HABITAT FONCIER -

Mesdames. Messieurs,

L'association Samba Résille, centre d'initiatives culturelles et citoyennes qui a pour finalité de favoriser la mixité sous toutes ses formes par le biais d'actions artistiques et culturelles, est locataire de l'immeuble cadastré Toulouse – Chalets-Concorde, section AC n°548, d'une superficie de 517 m², situé 38 rue Roquelaine, appartenant à la SAS FRAFIN.

Afin de permettre à cette Association de pérenniser ses activités sur ce site et dans ce quartier, des contacts ont été pris avec la SAS FRAFIN afin d'étudier la possibilité d'acquérir cet immeuble.

Au vu de l'avis des Domaines, un accord a été trouvé sur un prix d'acquisition de 650 000 € HT.

Je vous propose de décider de procéder à cette acquisition et vous invite, Mesdames, Messieurs, à prendre la délibération suivante :

Article 1 - Le Conseil Municipal décide d'acquérir, de la SAS FRAFIN, l'immeuble cadastré Toulouse – Chalets-Concorde, section AC n°548, d'une superficie de 517 m², situé 38 rue Roquelaine.

Article 2 - Cette acquisition interviendra au prix de 650 000 € HT.

Article 3 - Monsieur le Maire est autorisé à signer tous actes et documents en relation avec cette opération.

Article 4 – Les dépenses liées à cette acquisition seront prélevées sur les crédits inscrits, à cet effet, au budget de l'exercice en cours ou des exercices suivants.

Délibération du Conseil Municipal
publiée par affichage en Mairie le
reçue à la Préfecture le
publiée au RAA le

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,
POUR LE MAIRE
L'Adjoint Délégué**

Daniel BENYAHIA